Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260930-CC2026-250-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

RESSOURCES
Finances

Décision modificative n°1 2026 : Budget annexe Assainissement

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

N° CC2026-250

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	78
Nombre de pouvoirs	12
Votants	90
Secrétaire de séance : **Sabine FRETEY**	

L'an 2026, le 28 septembre à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni à Saint-Rémy-sur-Avre, sous la Présidence de Monsieur Christophe LE DORVEN, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Étaient présent(e)s :
Alain CAPÉRAN (Allainville) ; Bernard COUILLAUT (Anet); Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauche) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Dagmar Eva BERNITT (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Philippe LECHEVALLIER (Dampierre-sur-Avre) ; Abdel-Kader GUERZA (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Christophe LE CICLÉ (Dreux) ; André HOMPS (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Mounir CHAKKAR (Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Sabine FRETEY (Dreux) ; Philippe RIVE (Dreux) ; Eric ROUSSEL (Écluzelles) ; Stéphan DEBACKER (Escorpain) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-sur-Eure) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Marc AVENARD (Luray) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Véronique BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé) ; Glenn PRATS (Mézières-en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU (Nonancourt) ; Sylvie CHALLES (Ormoy) ; Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Nathalie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260930-CC2026-250-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémy BERTOLOTTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Martine LE BRIS (Saussay) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Christian BERTHELIER (Tréon) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINE (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Vert-en-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure) ; Pierre SANIER (Bû) ; Damien STEPHO (Vernouillet).

Suppléant(e)s :
Monsieur Francis PECQUENARD (La Chaussée-d'Ivry) est suppléé par Laurianne FAURE ; Monsieur Eric BINET (Sorel-Moussel) est suppléé par Odile BLIAULT ; Monsieur Christian ALBERT (Saulnières) est suppléé par Mme Marie-Christine GAUDRY.

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Christophe BESNARD (Prudemanche) ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Marie DALENCON (Dreux) ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) ; Valentino GAMBUTO (Dreux) ; Véronique GARNIER (Ardelles) ; Frédéric GIOWACHINI (Favières) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Stéphane HUET (Le Boullay-Mivoye) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Fouzia KAMAL (Dreux) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Thierry LAINE (Louye) ; Youssef LAMRINI (Dreux) ; Thomas LANGE (Serazereux) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) ; Franck MERCEY (Vernouillet) ; Philippe MERLET (Maillebois) ; Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Martine PITOU (Dreux) ; Caroline VABRE (Dreux) ; Virginie QUENTIN (ABONDANT).

Etaient absents et avaient donné un pouvoir(s) :
Jean Marie BUTHON (Laons) donne pouvoir à Monsieur Christophe BARRET ; Pervenche CHAUVIN (Puiseux) donne pouvoir à Monsieur Patrick JOUTEAU ; Nelson FONSECA (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Philippe RIVE ; Dominique DUVAL (Ezy-sur-Eure) donne pouvoir à Pierre LEPORTIER ; Pauline PERRICHON (Anet) donne pouvoir à Monsieur Bernard COUILLAUT ; Rachel SAPIN (La Mancelière) donne pouvoir à Monsieur Christophe Le Dorven ; Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Abdel-Kader GUERZA ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) donne pouvoir à Madame Nathalie VELIN ; Caroline SIMOES (Dreux) donne pouvoir à Madame Sabine FRETEY ; et Sophie WILLEMIN (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Ratko KLISURA ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) donne pouvoir à Patrick RIEHL ; Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) donne pouvoir à Pierre SANIER.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260930-CC2026-250-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

Il a été exposé,

Les budgets de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux sont votés au niveau du chapitre. Une décision modificative (DM) est nécessaire pour modifier l'allocation des crédits d'un chapitre à un autre ou pour voter des inscriptions budgétaires supplémentaires.
La décision modificative doit être équilibrée en dépenses et en recettes.

Il est proposé d'adopter une décision modificative n°1 pour le budget annexe Assainissement ayant pour objet, en investissement, d'inscrire les crédits nécessaires aux opérations d'ordre liées au remboursement temporaire d'un emprunt (chapitre 041 – comptes 1641 et 16451).

Cette dépense est équilibrée en dépenses et en recettes. S'agissant d'une écriture d'ordre, elle est sans conséquence sur l'équilibre du budget.

Investissement :

DEPENSES	**Crédits ouverts**	**Crédits annulés**
Chap. 041 – Opérations patrimoniales		
compte 1641	10 000 000,00	
compte 16451	10 000 000,00	
TOTAL	**20 000 000,00**	
Dépenses nettes	**20 000 000,00**	

RECETTES	**Crédits ouverts**	**Crédits annulés**
Chap. 041 – Opérations patrimoniales		
compte 1641	10 000 000,00	
compte 16451	10 000 000,00	
TOTAL	**20 000 000,00**	
Recettes nettes	**20 000 000,00**	

***VU** la délibération n°CC2025-238 du conseil communautaire du 15 décembre 2025 portant approbation du budget primitif 2025 relatif au budget Assainissement,*
***VU** la délibération n°CC2026-186 du conseil communautaire du 29 juin 2026 portant approbation du budget supplémentaire relatif au budget Assainissement 2026,*
***VU** l'avis favorable (unanimité) de la commission Finances et Ressources humaines du 08 septembre 2026,*
***VU** le détail de la décision modificative n°1 du budget Assainissement par chapitre et nature.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260930-CC2026-250-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe Assainissement de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 0 8 OCT. 2026 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 3 0 SEP. 2026 **Président** **Christophe LE DORVEN** **Secrétaire de séance** **Sabine FRETEY**